

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
YVON ASSELIN	Maire	8 731	4 366	2 479	1 239
CHRISTIAN ROY	Conseiller	2 072	1 036		
PASCAL LAVERDIÈRE	Conseiller	2 475	1 237		
CLAUDE LAPOINTE	Conseiller	2 475	1 237		
MARJOLAINE LACHANCE	Conseiller	2 320	1 160		
JACQUES L'HEUREUX	Conseiller	2 475	1 237		
FRANCIS TARDIF	Conseiller	2 475	1 237		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).